

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00352

COMMUNE DE SAINT-GALMIER - EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES LES FLACHES - ACQUISITION DE TERRAIN A VOCATION ECONOMIQUE AUPRES DE L'HOPITAL MAURICE ANDRE - APPROBATION

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 13 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 68

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Bernard BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. François DRIOL donne pouvoir à M. Georges HALLARY,

M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles BOUDARD, M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH
Le 25 novembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20201119-0202003520

DATE D'ARCHIVAGE : 25 novembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

COMMUNE DE SAINT-GALMIER - EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES LES FLACHES - ACQUISITION DE TERRAIN A VOCATION ECONOMIQUE AUPRES DE L'HOPITAL MAURICE ANDRE - APPROBATION

Au titre de sa compétence en matière d'aménagement et de développement économique, Saint-Etienne Métropole porte une politique d'offre d'accueil aux entreprises. L'un des enjeux de cette politique est d'accompagner le développement du tissu économique local en offrant des solutions immobilières et foncières adaptées aux besoins des entreprises (notamment PME et artisans), à court, moyen et long terme.

Située à l'ouest de la commune de Saint-Galmier, la zone d'activités économiques « Les Flaches » a été aménagée et commercialisée par l'ex Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier. Cette zone de 2,4 hectares, dont la vocation principale est l'accueil d'activités industrielles et artisanales, n'offre plus de disponibilité foncière alors que des demandes de développement d'activités économiques existent sur l'ensemble du secteur de la Plaine et notamment sur cette zone.

Le PLU de la commune identifie un périmètre d'environ 2,8 hectares sous zonage AUFA permettant l'extension de cette zone d'activités ainsi que de la station d'épuration et de la déchetterie.

Ce foncier appartient à l'Hôpital Maurice André, situé à Saint-Galmier, avec lequel un accord amiable a été trouvé au prix de 10 € le m², libre d'occupation. Cet accord devra être entériné par le conseil de surveillance de l'hôpital du mois de décembre. Ce prix est conforme à l'avis du pôle d'évaluation domaniale du 13 octobre 2020.

La superficie du terrain acquis par Saint-Etienne Métropole est d'environ 2,8 hectares, soit un coût d'acquisition de l'ordre de 280 000 €. Cette superficie sera confirmée par le document modificatif du parcellaire cadastral en cours de réalisation par le cabinet de géomètre Ligout. Ce document permettra de créer la parcelle acquise et de lui attribuer une référence cadastrale.

Les frais d'acte et d'établissement de l'état des risques et pollution seront pris en charge par Saint-Etienne Métropole.

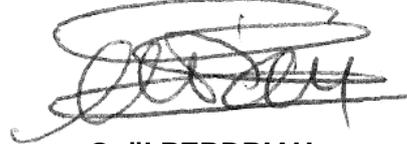
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'acquisition d'un terrain d'environ 2,8 hectares auprès de l'hôpital Maurice André au prix de 10 € le m² auquel s'ajouteront les frais de vente,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents ou pièces découlant de la présente délibération ainsi que l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par Maître Yafarov notaire à Saint-Galmier,
- la dépense correspondante sera imputée au budget principal section Investissement - ECON/ 2111 HT / FLACH opération 419 - exercice 2020.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU